AR Prefecture

024-252402284-20241206-3_061224-DE Reçu le 11/12/2024



Nombre de délégués :

En exercice 114 **Présents** 61 **Procurations** 3 Votants 64

DELIBERATION N°3-061224

Objet: décision modificative n°2024/2 – Budget SPIC du Périgord noir

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 29 novembre 2024

Josiane FRAYSSE

Guy ESTRUC

Alain PERIQUOI

Héloïse MARADENE

Jacques FERBER

Gérard VIELLE

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC

BORREZE

CALVIAC EN PERIGORD

CARLUX

CARSAC-AILLAC

JAYAC

PAULIN

PECHS-DE-L'ESPERANCE PRATS DE CARLUX

SALIGNAC-EYVIGUES

SIMEYROLS ST CREPIN ET CARLUCET

ST GENIES

ST JULIEN DE LAMPON

STE MONDANE

VEYRIGNAC

Jean-Pierre HAMEL Éric BOURDET

Claude DENIS

Sylvie MENARDY Jean-Louis CHUPIN Jean-Claude DELHORBE

Andrée CAMBIER

Brigitte TEILLAC PALADE Christèle MARJARIE

Charles MOLINA

Gilles ARPAILLANGE Jocelyne MANIERE

Jean-Philippe FARFAL

Déborah LECLERCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU

BOUZIC Séverine RAMOS CASTELNAUD LA CHAPELLE Christian ARNOUIL

CENAC ET ST JULIEN Philippe BOISSON

DAGLAN Maurice LAPOUGE DOMME

FLORIMONT GAUMIER

GROLEJAC NABIRAT

ST AUBIN DE NABIRAT ST CYBRANET

ST LAURENT LA VALLEE

ST MARTIAL DE NABIRAT

ST POMPON

VEYRINES DE DOMME

Hervé MENARDIE Pascal FARINA

Mathias LUCAS

Alain BIELHER

Christian GARRIGOU

Christiane DESMOULINS

François DEFONTAINE

Pascal MISSIAEN

Damien BARD

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE : ALLAS LES MINES

CASTELS ET BEZENAC **MEYRALS**

Éric HAUTESERRE

Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS COLY-ST AMAND **FANLAC**

Jean-Louis BREUIL Sébastien FRIT Philippe LAVIEVILLE

Jean-Marie DESCAMP

LES FARGES MONTIGNAC PEYZAC LE MOUSTIER

SERGEAC

LA CHAPELLE AUBAREIL

ST LEON SUR VEZERE THONAC VALOJOULX

Pierrette BLEMONT Gé KUSTERS Patrick LE MELLEDO Jean-Pierre MEGE

Cyril CERF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN

MARQUAY **PROISSANS**

SARLAT LA CANEDA

Serge PARRE Jérôme PEYRAT

Francis VAUCEL Jacques TUNEU Christine LASCOMBE

Sylvie JESINGHAUS Patrick CROUZILLE Marie-Pierre VALETTE

Marlies CABANEL

AR Prefecture

024-252402284-20241206-3_061224-DE Reçu le 11/12/2024

> ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE **TAMNIES** VF7AC VITRAC

Jean-Jacques ALBIE

Céline DUVAL

Eric ALARD Frédéric TACHE

Christian ROBLES

SvIvie DELBARY Daniel CHAZARAIN

Excusés:

Marie-Laure FERBER (Carlux), M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols), M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols), Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac), Jacqueline JOUANEL (Meyrals), Hervé CARVES (Castels et Bézenac), M. Marc PONS (Tamniès).

Procurations:

Mme Claudine FARFAL (Saint Cybranet) donne pouvoir à M. Alain BIELHER (Saint Cybranet) Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil) donne pouvoir à M. Sébastien FRIT (La Chapelle Aubareil) M. Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance)

Mme Marlies CABANEL (Sarlat) a été élue secrétaire de séance.

Le Président explique aux membres du comité syndical que des virements de crédits sont nécessaires sur le budget SPIC du Périgord noir.

Il s'agit de virer des crédits depuis les comptes 2154 et 2182 afin d'approvisionner le compte 2313 et réaliser des travaux imminents notamment à la plateforme des boues.

Le Président propose au comité syndical les virements de crédits récapitulés ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre - Compte - Fonction - Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21 – c/2154 Matériel industriel	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 – c/2182 Matériel de transport	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23-c/2313- Constructions	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Vu l'avis du bureau syndical en date du 06 décembre 2024, Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

SoulBroom

-DECIDE de procéder aux virements de crédits détaillés ci-dessus constituant la décision modificative n°2 pour le budget du SPIC du Périgord noir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 06 décembre 2024.

Marlies CABANEL

Secrétaire de séance

Jérôme PEYRA

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de l'Etat.